

## DÉCISION DU MAIRE PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet: Fourniture et pose d'un garde-corps Rue Francis Blanchard /

Société DE SA SERRURERIE METALLERIE / Attribution (1.1)

Service: Pôle opérationnel (SC - CF)

Monsieur le Maire de la commune de Gex,

**VU** l'article L.2122.22 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales aux termes duquel le maire peut prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au Budget,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020\_049\_DEL en date du 25 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a donné délégation au maire, pour la durée de son mandat, de prendre les décisions en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les procédures d'achat de fournitures, services et travaux d'un montant inférieur ou égal à 1 000 000 € HT lorsque les crédits sont inscrits au Budget,

VU les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique,

VU le budget 2025.

**CONSIDÉRANT** la nécessité de lancer une demande de devis pour la fourniture et la pose d'un garde-corps Rue Francis Blanchard,

**CONSIDÉRANT** qu'un devis a été demandé par mail le 16 septembre 2025 à trois sociétés ; que la date limite de réception des offres était fixée au 2 octobre 2025 ; qu'une offre a été reçue dans les délais ; que l'analyse du devis a été réalisée par les services techniques qui proposent de retenir l'offre de l'entreprise DE SA SERRURERIE METALLERIE, économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 7 140 € HT, soit 8 568 € TTC,

## DÉCIDE

- **DE RETENIR** l'offre de l'entreprise DE SA SERRURERIE METALLERIE, économiquement la plus avantageuse, pour un montant total de 7 140 € HT, soit 8 568 € TTC, concernant la fourniture et la pose d'un garde-corps Rue Francis Blanchard,
- DE SIGNER ledit devis ainsi que toutes les pièces annexes.

Pour copie conforme,

Fait à Gex/le 13 octobre 2025.

Le Maire,

Patrice DUNAN

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 15 octobre 2025 et publiée en ligne sur le site internet de la ville le 17 octobre 2025.